



Anne Chollet, organiste titulaire

- 10 GRAND CONSEIL Les députés soutiennent BlueFactory
- 11 AÉRODROME Ecuwillens décroche une certification
- 12 UNIVERSITÉ Le testament d'un économiste humaniste
- 13 TATROZ La police saisit une installation de culture de chanvre
- 14 GRUYÈRES User de sa bouche comme d'un instrument
- 15 MOUDON «L'orgue est sa langue maternelle»

Le combat du curé contre les cloches

DOMDIDIÉ • Prêtre dans le village broyard depuis septembre, l'abbé Joseph Demierre ne supporte pas le bruit des cloches de l'église pendant la nuit. Il veut interrompre les sonneries de 22 h à 6 h afin de retrouver le sommeil.



A la demande du curé, les cloches de l'église de Domdidier pourraient devenir muettes à la tombée de la nuit. VINCENT MURITH

CHANTAL ROULEAU

Depuis toujours, les cloches de l'église dideraïne marquent le temps, sonnantes à chaque quart d'heure. Eh bien, cette tradition pourrait bientôt disparaître. Pourquoi? Le bruit empêche le curé de dormir! Incommodé par les tintements qui reviennent à chaque quinze minutes, l'abbé Joseph Demierre souhaite interrompre les cloches entre 22 heures et 6 heures. «J'habite la cure, juste à côté de l'église», témoigne-t-il. «Les cloches me réveillent à quatre heures du matin et je n'arrive plus à dormir. Cela nuit à ma santé.» Installé à Domdidier depuis septembre, le prêtre est déterminé à faire cesser les sonneries, quitte à déménager.

N'est-ce pas curieux que ces récriminations viennent du curé? «Je suis un habitant comme un autre», répond-il. «A plusieurs endroits, comme à Riaz ou Ecuwillens, on a arrêté de faire sonner les cloches pendant la nuit. Autrefois, marquer les heures avait un sens

puisque les gens n'avaient pas de montre. Aujourd'hui, cela n'est plus très utile.» Selon lui, le carillon de l'église pourrait reprendre vie le matin avec l'angélus, l'appel à la prière de 6 heures.

Interrompre les cloches pendant une période donnée n'est en revanche pas si simple. Le système, qui fonctionne aujourd'hui mécaniquement, devrait être remplacé par un système électronique. Le coût des travaux, qui devraient être effectués par une maison spécialisée, est estimé entre 6000 et 8000 francs.

Une douche froide

Cette demande de l'abbé Demierre a fait l'effet d'une douche froide au Conseil de paroisse. «Cela nous gêne de tout chambouler mais on ne veut pas se mettre à dos le curé», soupire le président René Joye en soulignant que les deux derniers prêtres de la paroisse ont habité chacun pendant vingt ans dans la cure sans qu'il n'y ait de problème.

«Le Conseil de paroisse n'est pas très chaud à l'idée de cette intervention. D'autant plus que les cloches ne dérangent pas beaucoup de monde.»

Le président rappelle en outre qu'un sondage a déjà été fait auprès des citoyens, à savoir si l'angélus qui a lieu chaque jour à 6 heures devait être supprimé. La trentaine de personnes sondées avait été unanime: la volée de cloches matinale devait être conservée.

Cure rénovée

Le Conseil de paroisse est d'autant plus embêté qu'il vient de déboursier 95 000 fr. pour rénover la cure en vue de l'arrivée du nouveau prêtre. «On a tout fait pour accueillir l'abbé, on est un peu refroidi par cette histoire», regrette René Joye. «S'il choisit de déménager, ce sera à lui d'en assumer les frais.»

Joseph Demierre n'exclut pas cette possibilité. «J'aurais un bureau à Domdidier, qui est la paroisse centrale et habiterais ailleurs», commente celui qui

est curé modérateur dans onze paroisses de la région. Avant de venir dans la Broye, il a notamment exercé à Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds ou encore Genève.

Qui doit payer?

Un montant de 7200 fr. – comprenant les coûts d'entretien du clocher qui s'élèvent entre 1000 et 1500 fr. par année – a été ajouté au budget de la paroisse lors de sa dernière assemblée. «Aucune décision n'a été prise», assure René Joye. «Nous devons examiner le problème à savoir qui va payer. Nous allons discuter avec la commune, qui est propriétaire du clocher.»

Pour le syndic Peter Wüthrich, la commune n'a rien à voir dans cette histoire. «Il y a une séparation des pouvoirs entre la politique communale et l'Eglise», rappelle-t-il en refusant de faire tout autre commentaire. «Je me prononcerai s'il y a une demande formelle.»

RÉACTIONS

RACHEL BOLLE



«Quoi? Le curé veut arrêter de faire sonner les cloches? C'est surprenant, surtout venant de sa part! J'habite depuis cinq ans à la rue du Château, tout près de l'église. Les cloches ne me dérangent pas du tout, même pendant la nuit. On s'y fait. Je trouve beaucoup plus dérangeant le bruit de la circulation et celui des fêtards qui rentrent à trois heures du matin. Honnêtement, si le bruit des cloches disparaissait, je trouverais cela bizarre. On y est habitué.»

MICHEL SIMONET



«Il ne faut pas supprimer les cloches, c'est une aberration! C'est comme les gens de la ville qui viennent en campagne et qui veulent qu'on enlève les cloches des vaches! C'est inadmissible. Il faut res-

pecter les traditions. En plus, le bruit est sympa. J'habite maintenant à Dompière, mais j'ai longtemps habité à Domdidier et j'aimais bien le bruit. C'est joli, cela représente le temps qui passe. Enlever les cloches, même si c'est juste la nuit, ce serait enlever une part de culture.»

MARIANNE FORNEROD



«Nous, on habite la ferme juste à côté de l'église. J'y suis née et j'entends donc les cloches depuis plus de 60 ans! On est tellement habitué qu'on ne les entend plus. Mais je comprends que cela puisse déranger certaines personnes. S'ils les arrêtaient pendant la nuit, cela ne me dérangerait pas plus que cela. Qu'ils les arrêtent ou pas, cela ne me gêne pas. On fait avec!»

PROPOS RECUEILLIS PAR CHANTAL ROULEAU

ENFANCE VOLÉE

Une association va agir pour la dignité des victimes

CHRISTINE WUILLEMIN

Les victimes de placements abusifs, de stérilisation forcée et d'adoption non choisie ont désormais une association romande vers laquelle se tourner pour trouver du soutien. Une vingtaine de personnes venues de plusieurs cantons se sont réunies hier soir à Fribourg pour constituer l'association Agir pour la dignité. Ses objectifs: épauler les victimes qui ont souvent subi des abus psychologiques et physiques ainsi que leur famille, favoriser la connaissance historique de la thématique de l'enfance volée et sensibiliser la population.

L'assemblée a approuvé les statuts et élu un comité provisoire. Il est composé de huit membres, dont la conseillère nationale Ursula Schneider Schüttel – qui en assure la présidence – du député au Grand Conseil Pierre Mauron (s) et d'anciens enfants placés. Parmi eux, Clément Wieilly qui incarne pour beaucoup la lutte ro-

mande pour la reconnaissance et l'indemnisation des victimes. C'est lui qui est à l'origine d'Agir pour la dignité. Depuis le début de l'année, l'énergie sexagénaire n'a de cesse de mobiliser politiciens et mécènes pour les rallier à la cause des victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance.

«De nombreuses personnes souffrent encore aujourd'hui des conséquences de leur enfance brisée. Certaines sont dans une situation financière précaire, d'autres ont besoin de se confier ou demandent de l'aide pour retrouver des documents personnels et des parents dispersés. L'association pourra les aider», explique Clément Wieilly. Et celui qui sillonne la Romandie pour rencontrer ces «rescapés» d'estimer à 400 le nombre de personnes qui ont manifesté leur envie de rejoindre l'association.

Selon Ursula Schneider Schüttel, elle constitue un intermédiaire nécessaire entre les autori-

tés et les victimes, souvent méfiantes à l'idée de se confier à un inconnu qui n'a pas vécu ce qu'elles ont vécu. Un avis que partage Cédric Grandjean, membre du comité. «En tant que victime, je trouve que les solutions mises en place par les autorités (ndlr: accès simplifié aux dossiers administratifs, aide financière urgente, points de contact, etc.) ne fonctionnent pas encore. Les cantons avancent à différentes vitesses», constate ce Neuchâtelois.

La première assemblée ordinaire d'Agir pour la dignité se tiendra le 26 août prochain. D'ici là, le comité s'attellera surtout à trouver des locaux pour accueillir les personnes concernées et à établir des liens avec les politiques et les différentes structures de défense des victimes. Financièrement, l'association dépendra des cotisations de ses membres (50 fr. par an) et des dons. I > www.agirdignite.ch



En quelques mois, Clément Wieilly, au centre, a mis sur pied une association pour défendre les intérêts des victimes de placements abusifs. Elle est présidée par la conseillère nationale Ursula Schneider Schüttel (à droite). VINCENT MURITH